



Page 1

EDITO

Carrière B

Page 2

Négociations et positions CFDT

Page 3

Futures grilles et commentaires CFDT

Page 4

Infos centrale

BERCYlien

Directeur de la Publication

Christiane JOHO

Comité de rédaction

Gérard LANG

Christian CHAMOREAU

Christine GASPARELLA

DRIRE-Ecoles

Albert AMBOISE

Patrick CROSNIER

L'an neuf : c'est la crise !

360 milliards d'euros pour recapitaliser les banques sans contrepartie ?

26 milliards d'euros pour le plan de relance uniquement ciblé sur l'investissement et sans aucune contrepartie ?

"Je serais très étonnée qu'on ait une croissance positive en 2009", a enfin tempéré Christine Lagarde, avant la présentation, à Lyon, des projets d'investissements sélectionnés dans le cadre du plan de relance de 26 milliards d'euros.

+ de 45.000 chômeurs en décembre 2008 ce qui porterait la hausse du nombre d'inscrits à l'ANPE à plus de 200 000 sur l'ensemble de l'année 2008 ? Ce n'est qu'un début car si le Président dit « comprendre les souffrances des Français », Il n'en tient pas compte !

Cette crise est profondément immorale et injuste. C'est ce qu'ont exprimé les centaines de milliers de manifestants le 29 janvier dernier (2,5 millions à PARIS).

Ce « modèle français » que d'aucuns critiquaient et s'ingéniaient à détricoter, est en train de faire ses preuves face à la crise, grâce à l'Etat et à ses amortisseurs sociaux.

C'est aujourd'hui qu'il faut aider les plus faibles : il faut accélérer la mise en œuvre du RSA et l'étendre aux plus jeunes. Il faut revenir sur la défiscalisation des heures supplémentaires et utiliser cet argent pour aider les entreprises en difficultés et leurs salariés.

Surmonter la crise implique des mesures urgentes :

Améliorer le pouvoir d'achat et les garanties collectives, réduire les inégalités

Dans les entreprises et les Fonctions publiques, les négociations salariales doivent assurer un maintien du pouvoir d'achat et une revalorisation des salaires les plus bas pour réduire les inégalités. Les allègements de cotisations sociales doivent être conditionnés à la conclusion d'accords salariaux. La politique fiscale doit être révisée pour la rendre plus distributive en supprimant le bouclier fiscal.

Les conditions de vie et de travail des salariés des secteurs privé et public passent par l'amélioration du cadre collectif et le respect du dialogue social. Il faut mettre en œuvre des réformes porteuses de progrès social.

Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique

Toute aide accordée à une entreprise doit être ciblée et faire l'objet de contreparties. Elle doit être conditionnée à des exigences sociales, en particulier en matière d'emploi : les exonérations de cotisations sociales doivent être redéployées en direction de l'emploi des jeunes et des seniors.

Dans les Fonctions publiques, il est indispensable de répondre aux besoins de notre société et de la population. Dès 2009, le gouvernement doit renoncer aux 30.000 suppressions de postes. Il faut penser autrement l'évolution des services publics dont la qualité et l'emploi constituent une question centrale. Les missions de l'Etat doivent être redéfinies en intégrant son rôle de régulation de l'économie, ce qui s'oppose à une diminution comptable « aveugle » du nombre de fonctionnaires.

Bonne année monsieur le Président...

REVALORISATION DE LA CATEGORIE B, LA CFDT NE SE SATISFAIT PAS DES PROPOSITIONS GOUVERNEMENTALES.

La CFDT, signataire du volet « Carrière et politiques indemnitaires » des accords du 21 février 2008 a pris toute sa place dans les groupes de travail qui se sont succédés de juillet au 15 décembre 2008.

Même si des avancées ont été constatées lors de l'ultime réunion du comité de suivi du 15 décembre 2008, l'UFFA-CFDT n'a pu s'en satisfaire, notamment sur le niveau de recrutement considéré comme un critère de durée de la carrière.

Pour l'UFFA-CFDT, une refonte des grilles indiciaires permettant une revalorisation de la catégorie B, ne pouvait s'affranchir des conditions suivantes :

- Indice majoré terminal 582 accessible à tous.
- Durée de carrière maximum de 32 ans à terme.
- Une différenciation suffisamment marquée pour valoriser le recrutement au niveau Bac + 2.

Ces revendications ayant été rejetées par le gouvernement, l'UFFA-CFDT lui laisse l'entière responsabilité de ses propositions.

Le 17 décembre 2008, l'UFFA-CFDT a adressé au Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, André SANTINI, un courrier rappelant les termes de nos revendications.

Ci-dessous, bilan de ces négociations :

NOUVELLE GRILLE ET BORNAGE INDICIAIRE		
Proposition gouvernementale du 3 juillet 2008	Revendication finale CFDT	Décision finale du gouvernement
<ul style="list-style-type: none"> ■ Grille unique pour l'ensemble de la catégorie B ■ Indices majorés 310-551 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indice majoré terminal à 582 accessible par tous à terme. ■ Meilleure différenciation entre 1er et 2ème grade. 	<p style="color: green;">A partir de 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 1er grade (niveau bac) 13 échelons indices majorés 310-486. ■ 2ème grade (niveau bac + 2) 13 échelons indices majorés 320-515 ■ 3ème grade 11 échelons en 2009 indices majorés 365-551 <p style="color: green;">A partir de 2011, pour le 3ème grade Indice terminal 562</p>
DUREE DE CARRIERE		
Proposition gouvernementale du 3 juillet 2008	Revendication finale CFDT	Décision finale du gouvernement
35 ans	<ul style="list-style-type: none"> ■ Créations d'échelons supplémentaires par rapport aux grilles actuelles ■ 32 ans maximum 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 33 ans ■ Si entrée dans le 1er grade (bac) : ■ 32 ans ■ Si entrée dans le 2ème grade (bac + 2) :
RECLASSEMENT		
Proposition gouvernementale du 3 juillet 2008	Revendication finale CFDT	Décision finale du gouvernement
<p style="color: green;">1er grade future grille constitué par :</p> <p style="color: green;">1er grade B type actuel</p> <p style="color: green;">2ème grade future grille constitué par :</p> <p style="color: green;">2ème grade B type actuel</p> <p style="color: green;">3ème grade B type actuel</p> <p style="color: green;">1er grade CII actuel</p> <p style="color: green;">2ème grade CII actuel</p> <p style="color: green;">3ème grade future grille constitué par :</p> <p style="color: green;">3ème grade CII actuel</p> <p style="color: green;">Pour l'ensemble à indice égal ou supérieur</p>	<p style="color: green;">Reclassement de grade à grade pour les B-type.</p> <p style="color: green;">Secrétaires administratifs</p> <p style="color: green;">Contrôleurs</p> <p style="color: green;">Garantie du reclassement à un indice supérieur pour tous</p>	<p style="color: green;">1er grade future grille constitué par :</p> <p style="color: green;">1er grade B type actuel</p> <p style="color: green;">2ème grade future grille constitué par :</p> <p style="color: green;">2ème grade B type actuel</p> <p style="color: green;">1er grade CII actuel</p> <p style="color: green;">3ème grade future grille constitué par :</p> <p style="color: green;">3ème grade B type actuel</p> <p style="color: green;">2ème grade CII actuel</p> <p style="color: green;">3ème grade CII actuel</p> <p style="color: green;">Pour l'ensemble à indice supérieur avec majorations d'ancienneté suivant les situations</p>

Calendrier de la réforme

Le gouvernement estime que les discussions se sont terminées le 15/12/2008.

Lors du prochain Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat seront présentés aux organisations syndicales, les textes modifiant la grille et les conditions statutaires pour les examens et les tableaux d'avancement.

Les Ministères auront le choix de la mise en œuvre. Toutefois, ils devront appliquer les nouvelles grilles avant la fin 2011.

Les ministères de BERCY n'ont pas encore annoncé leurs décisions.

La CFDT sera très vigilante à la mise en place de cette réforme et vous tiendra informés de son évolution.

Future grille catégorie B			
GRADE 3			
Echelon	Indice majoré	Durée	
11	551		
10	535	3	
9	519	3	
8	494	3	
7	471	3	
6	449	2	
5	428	2	
4	410	2	
3	395	2	
2	380	2	
1	365	1	
GRADE 2			
Echelon	Indice majoré	Durée	
13	515	4	
12	491	4	
11	468	4	
10	445	3	
9	425	3	
8	405	3	
7	390	3	
6	375	3	
5	361	3	
4	348	2	
3	337	2	
2	327	2	
1	320	1	
GRADE 1			
Echelon	Indice majoré	Durée	
13	486	4	
12	466	4	
11	443	4	
10	420	3	
9	400	3	
8	384	3	
7	371	3	
6	358	3	
5	345	3	
4	334	2	
3	325	2	
2	316	2	
1	310	1	

Choix à partir du 6ème échelon +1 an

Examen professionnel à partir du 5ème échelon et 2 ans d'ancienneté

Entrée niveau bac+2

Choix à partir du 6ème échelon +1 an

Examen professionnel à partir du 4ème échelon et 1 an d'ancienneté

Entrée niveau bac

Commentaires CFDT

La CFDT a toujours revendiqué des grilles identiques pour l'ensemble des fonctionnaires par catégorie.

Une grille unique ne signifie pas corps unique. La grille unique s'appliquera à tous les corps sans obligation de les fusionner.



Déroulement de la carrière

Travailler plus pour gagner plus !

Sensible amélioration de la fin de carrière avec la création d'un 11^{ème} échelon indice 551 + 37 points (porté à 562 en 2011 + 48 points) Le gouvernement a tenté de faire passer la durée moyenne de la carrière B à 35 ans (actuellement 28 ans).

Face aux protestations de la CFDT la durée a été ramenée à 33 ans pour les B administratifs et 32 ans pour les B CII.

Cela reste inadmissible pour la CFDT.



Des revalorisations insuffisantes

La CFDT revendique une carrière B plus attractive. Cela passe par une forte augmentation des indices de début et de fin de carrière.

Propositions CFDT :

Indice de début 324

Indice de fin 582



Grade supérieur, accès plus sélectif

Le gouvernement met en place un examen professionnel pour passer du futur 1er grade au futur 2ème grade.

De ce fait, l'accès direct du futur 1er grade au futur 3ème grade par examen professionnel n'existera plus.

La CFDT est résolument contre une double sélection dans la carrière de la catégorie B.



Reclassement

A la demande de la CFDT, le reclassement des « B administratif » se fera de grade à grade.

Pour tous, indice supérieur avec majoration d'ancienneté suivant les situations.



* Attention, la grille ci-dessus n'est pas encore validée par décret.

3ème grade, à partir de fin 2011 :

L'indice majoré du 10ème échelon sera revalorisé à 540 (+5 points)

L'indice majoré du 11ème échelon sera revalorisé à 562 (+11 points)

Grève et mobilisation du 29 janvier 2009 : 12,09 % de participation en Administration Centrale



Fonctionnement des CAP :

Lors du groupe de travail de janvier 2009, après un bilan de l'application des règles de fonctionnement définies en mars 2008, le SDRH, Vincent SOETEMONT, a annoncé que les nombres de postes de promotion au titre de l'année 2009, seront de nouveau communiqués tardivement. Comme en 2008, les promotions ne seront actées que plusieurs mois après la tenue des CAP.

La CFDT regrette que l'administration n'ait pas amélioré les délais malgré ses demandes réitérées.

Le calendrier prévisionnel des CAP 2009 est quasi similaire à celui de 2008.

L'examen professionnel de B en A est prévu courant avril 2009.



Rappel : l'ensemble des entretiens d'évaluation doivent avoir lieu avant le 31 mars 2009.



Rachat jours épargnés sur votre CET :

La **date limite** fixée pour le rachat de jours épargnés sur les CET (dans la limite maximum de la moitié des jours épargnés au 31/12/2007) est **reportée au 31/03/2009**.



DGCIS (fusion de la DGE, de la DCASPL et de la Direction du Tourisme) :

La direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services a été créée par le décret 2009-37 du 12/01/09.

Le plan d'accompagnement social n'ayant pas été négocié, la CFDT a refusé de voter l'ensemble des textes concernant cette fusion lors du CTP Centrale du 5 décembre 2008.



ET APRES ? ...

Malgré des manifestations « visibles » avec plus de 2 millions de personnes dans les rues, le Premier ministre persiste dans sa RIGIDITE.

Et le ministre du budget, Eric WOERTH, de surenchérir : « Il faut réformer... », je vais en « discuter avec les partenaires sociaux de la Fonction publique.... Il faut continuer à réformer, revoir les méthodes de rémunération..... » **« Mais, moins de fonctionnaires, nous gardons le cap là-dessus ».**

NOUS AUSSI NOUS GARDONS LE CAP ET RESTONS MOBILISES

Pour aller encore plus loin...Aujourd'hui, j'adhère !

ADHÉRER À LA CFDT, C'EST :

Être informé, conseillé, défendu !

▶ C'est le choix d'un syndicat utile aux salarié(es).

Avoir la parole, participer et agir !

▶ C'est le choix d'un syndicat proche des salarié(es) !

Privilégier le dialogue, la négociation, le résultat !

▶ C'est le choix d'un syndicat efficace.

Lutter pour l'emploi, le pouvoir d'achat et de meilleures conditions de vie et de travail !

▶ C'est le choix d'un syndicalisme ambitieux qui profite à chacun.

JE CONTACTE LE SPACEF, SYNDICAT CFDT

MINEIE - BUDGET

Bâtiment Necker – Télédock 704

120, rue de Bercy – 75572 PARIS CEDEX 12

Mél. : syndicat-cfdt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr

JE CONSULTE LES SITES INTERNET

www.cfdt-centrale-finances.org

www.cfdt-finances.fr

www.cfdt.fr